

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 22186

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, Economie, Gestion mention Métiers de la Montagne Spécialité Métiers de la Montagne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335w Animation sportive, culturelle et de loisirs (commercialisation), 341m Aménagement du territoire, urbanisme, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la mention est de former des cadres maîtrisant les problématiques auxquelles sont confrontés les territoires de montagne.

A travers une approche transversale des différents domaines de spécialité abordés (environnement, aménagement, tourisme durable, activités de pleine nature, sport loisir

Ce professionnel :

- participe à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire de montagne.
- élabore des produits touristiques et de loisirs en montagne. Il assure le suivi du projet et sa réalisation.
- participe à la stratégie de communication globale (médias, hors médias, événementiel et TIC)
- participe à la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagement numérique du territoire : infrastructures haut-débit, services et usages, information géographique.
- met en œuvre une politique de développement durable spécifique au milieu montagnard, notamment les aspects liés à l'eau, aux énergies et aux déchets, aux risques naturels et changement climatique.
- met en œuvre les politiques européennes et nationales au niveau du territoire et anticipe les effets de ces politiques sur les territoires de montagne.
- identifie et anticipe les conflits d'usage entre les différents acteurs d'un même territoire et en tenir compte dans l'élaboration d'un projet

De formation pluridisciplinaire, le diplômé comprend les enjeux liés aux territoires de montagne, qu'ils soient

économiques, touristiques, agricoles ou environnementaux. Ses compétences multiples sont le véritable atout de sa formation.

Le titulaire du Master Métiers de la Montagne est capable de faire un diagnostic, de formuler des propositions d'amélioration et de monter au sein d'une équipe des projets d'aménagement et de développement de territoires de montagne, intégrant les problématiques liées au développement durable.

En tenant compte des aspects environnementaux, il est capable de conduire et de mettre en œuvre un projet de développement durable d'un territoire de montagne.

Il maîtrise les principaux outils d'aménagement durable du territoire et sait évaluer la faisabilité d'un projet, en termes de potentialités, que ce soit pour une activité environnementale, sportive, touristique, ou agricole.

Il est capable d'identifier les partenaires de ce projet de développement territorial et sait mobiliser les financements spécifiques pour financer les projets.

Il est capable d'analyser les contraintes et les potentialités d'une activité sportive et de loisir de montagne et de mettre en œuvre un projet en adéquation avec le milieu, l'activité et les publics visés. Il sait gérer les relations entre les différents usagers d'un territoire

Il maîtrise le contexte juridique de son domaine d'action (droit de la montagne, droit du sport, droit du travail, droit de l'entreprise, droit de l'environnement, droit du tourisme, droit de l'urbanisme) ainsi que les différents outils d'application afin de proposer des activités respectueuses de la législation en vigueur.

En tenant compte du droit du travail, notamment les spécificités liées aux territoires de montagne : il gère la saisonnalité, le recrutement, la politique de formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille au sein des collectivités locales et territoriales (communes, conseils généraux, conseils régionaux, communauté de communes, pays), dans les espaces protégés (Parcs Nationaux, Parcs naturels régionaux), dans les entreprises et organismes privés (bureaux d'étude, entreprises spécialisées dans la communication et/ou la promotion d'activités de montagne, la réalisation d'études, la prestation de conseil et la formation liées aux activités de montagne), dans les structures de tourisme (office de tourisme, syndicat d'initiative, comité départemental du tourisme, comité régional de tourisme...), dans le secteur associatif.

- chargé d'études, chargé de mission, chef de projet, conseiller
- directeur ou responsable local d'animation et de développement touristique
- dirigeant ou gestionnaire de structures en zone de montagne
- directeur de service dans une collectivité territoriale
- chargé de communication
- chargé de mission (tourisme, activités sportives, biodiversité, patrimoine...)
- consultant

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1204 : Protection du patrimoine naturel
E1107 : Organisation d'événementiel
G1301 : Conception de produits touristiques
K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation se déroule sur 4 semestres (120 crédits). Elle comprend deux stages obligatoires : 4 mois au semestre 2 et 6 mois au semestre 4.

Les semestres 1 et 2 correspondent au Master 1. Sous réserve d'admission par un jury, les étudiants qui ont déjà validé les 60 premiers crédits dans d'autres formations des domaines du tourisme (culturel ou sportif) ou de l'aménagement territorial peuvent accéder directement au semestre 3.

La formation est accessible en formation initiale et en formation continue. Les étudiants de formation continue sont intégrés aux étudiants en formation initiale.

Semestres 1 et 2 : (60 ECTS et 432h) : UE du Master 1er année

Droit et Montagne, 6 Ects

Environnement- Aménagement, 6 Ects

Tourisme-Loisirs, 6 Ects

Gestion et Management, 6 Ects

Langage et Méthodes, 6 Ects

Approches systémiques des problématiques montagnardes, 6 Ects

Gestion et management, 6 Ects

Méthodes et Projets, 6 Ects

Stage (4 mois), 12 Ects

Semestres 3 et 4 : (60 ECTS et 273h), UE du Master 2ème année

Environnement- Aménagement, 9 Ects

Tourisme-Loisirs, 9 Ects

Gestion et Management, 12 Ects

Stage (6 mois), 30 Ects

Le diplôme est obtenu après validation des unités d'enseignement s'effectuant comme suit :

- Contrôle écrit oraux concernant les modules de cours
- Évaluation du mémoire par un jury composé de professionnels et d'enseignants universitaires
- Le stage ou l'apprentissage est apprécié conjointement par l'entreprise et par un enseignant

Pour valider une UE, l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique. Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle est supérieure ou égale à 10/20, et validé par compensation si la moyenne des deux semestres est supérieure à 10/20. En cas de redoublement, aucune note - y compris dossiers, exposés, contrôles continus- des UE non acquises n'est conservée.

Les semestres 3 et 4 ne se compensent pas entre eux. Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle est supérieure ou égale à 10/20.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé à 66 % d'enseignants et 33 % de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé à 66 % d'enseignants et 33 % de professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Jury composé à 66 % d'enseignants et 33 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 relatif au diplôme de Master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 20081172 en date du 6 novembre 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Statistiques :

2011-2012: 19 certifiés : 8 F/11H

2012-2013: 20 certifiés: 10F/10H

2013-2014: 25 certifiés: 15F/10H

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr>

<https://www.youtube.com/watch?v=RDuOLDUalYw>

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMU Pôle Universitaire, Rue Bayard 05000, Gap

Historique de la certification :

